



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 30 juillet 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 juillet 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. CIABRINI à M. BASTELICA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme ZUCCARELLI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180730-2018_157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2018

Publication : 02/08/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 30 juillet 2018

Délibération N°2018/157

**Dénomination de voies et espaces publics
communaux**



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Lors de la réunion du 3 juillet 2018, la commission du patrimoine historique et de dénomination des rues et places a examiné les projets de dénomination des voies et places proposées par la Direction Générale Adjointe proximité et services à la population.

Après examen et débats, les membres de la commission ont émis un avis favorable aux propositions suivantes :

Projet 1 : Dénomination du groupe scolaire des Salines et du stade associé, proposition Simone Veil pour le groupe scolaire des Salines et Jean Fabiani pour le stade.

Projet 2 : Dénomination de la place située près de la cathédrale (place Mère Teresa)



Projet 1 : Dénomination du groupe scolaire des Salines et du stade associé ;

Groupe scolaire : proposition Simone Veil.

Stade : proposition : Jean Fabiani.



Projet 2 : Dénomination de la place située près de la cathédrale : proposition : place Mère Teresa

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les dénominations des voies et places précédemment citées et situées :

Groupe scolaire Simone Veil,

Stade Jean Fabiani,

Place Mère Teresa,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Président

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2018 ;

ADOpte

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Les dénominations pour les voies et places précédemment citées et situées :

Groupe scolaire Simone Veil,

Stade Jean Fabiani,

Place Mère Teresa,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3

